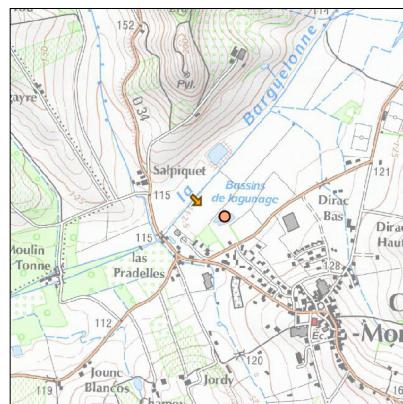
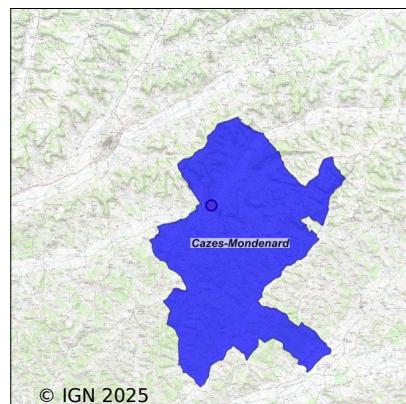


Système d'assainissement 2023

CAZES MONDENARD n°2

Réseau de type Séparatif



Station : CAZES MONDENARD n°2

Code Sandre	0582042V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE CAZES MONDENARD
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 2018
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	350 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	21 Kg/j
Charge nominale DCO	42 Kg/j
Charge nominale MES	31,5 Kg/j
Débit nominal temps sec	53 m3/j
Débit nominal temps pluie	60 m3/j
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Filtres plantés, Lagunage naturel
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	556 083, 6 349 592 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - La Barguelonne

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Cazes-Mondenard depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif. Il est composé de 2 bassins de collecte :

- Un bassin de collecte au Nord du bourg, renvoyant les effluents dans le bassin principal via un poste de refoulement.

- Un bassin de collecte général, permettant le transfert gravitaire des effluents jusqu'à la station d'épuration existante. Il existe un deuxième poste de refoulement sur le bourg transférant uniquement les effluents de la salle des fêtes vers le bassin de collecte général.

Le service public d'assainissement collectif dessert 169 abonnés au 31/12/2022 dont 4 nouveaux branchements ont été effectués en 2023.

Deux branchements spécifiques sont raccordés : un restaurant et une salle des fêtes. Ces 169 abonnés correspondent à 297 personnes.

Lors de l'autosurveillance réglementaire réalisée en octobre 2023, il a été comptabilisé 30,6 m³, ce qui correspondait à une charge hydraulique de 204 EH. La charge polluante représentait quant à elle 198 équivalents habitants, soit respectivement 58% et 56% de la capacité nominale de la station.

Station d'épuration

La nouvelle station a été mise en service en toute fin d'année 2017, à la place des 2 bassins de lagunage.

Le site est clôturé et fermé à clef. Il est propre et bien entretenu. La station est bien suivie.

La nouvelle station est constituée de :

* 1 dégrilleur automatique vertical placé en entrée de poste de relevage,

* 1 poste de relevage avec 2 pompes de débit théorique 70 m³/h,

Seuils : marche 1ère pompe : 1,6 m ; marche 2ème pompe : 1,8 m

Arrêt : 0,5 m

Débordement : 2,2 m

Le volume de la bâchée est donc de 4,6 m³ (diamètre intérieur du puits : 2,3 m).

* 1 débitmètre électromagnétique placé sur la conduite de refoulement des pompes et d'alimentation du filtre 1er étage,

* 1 filtre planté de roseaux 1er étage constitué de 3 casiers de 140 m² chacun.

* 1 bassin de lagunage (ancien 1er bassin ; le second bassin est réhabilité en zone de compensation des crues)

* 1 poste d'alimentation du 2ème étage de FPR avec 2 pompes de débit théorique 70 m³/h,

Seuils : marche 1ère pompe : 1,2 m ; marche 2ème pompe : 1,5 m

Arrêt : 0,5 m

Débordement : 1,8 m

Le volume de la bâchée est donc de 2,9 m³ (diamètre intérieur du puits : 2,3 m).

* 1 filtre planté de roseaux 2ème étage avec 2 casiers de 140 m² chacun.

* 1 canal débitmétrique de rejet.

L'ancien premier bassin de lagunage a été réhabilité courant mai 2020. La cloison de séparation est constituée par des boudins gonflables avec jupe qui descend jusqu'au fond de la lagune. Dorénavant, cette lagune est intercalée entre les 2 étages de filtres plantés de roseaux.

En 2023, une autosurveillance réglementaire et une analyse ont été effectuées. L'épuration était excellente à chaque fois et les concentrations du rejet respectaient l'arrêté de déclaration.

Lors de l'autosurveillance réglementaire, les rendements étaient excellents en étant supérieurs à 96%. Les rendements sur l'azote global et le phosphore étaient plus faibles (respectivement 68% et 63%), mais restent satisfaisant pour une station qui n'est pas prévue pour traiter ces paramètres.

Lors des autosurveillances réglementaires, les prélèvements d'entrée ont été réalisés proportionnellement au fonctionnement des pompes alimentant le casier en fonctionnement. Les prélèvements du rejet ont été faits proportionnellement au débit dans le canal débitmétrique du rejet.

Le rejet de la station se fait dans un fossé d'une longueur de 420 mètres dont 230 m busés, avant de rejoindre la Barguelonne. Le rejet dans le cours d'eau se fait juste en amont d'un seuil (du moulin de la Tonne).

Des mesures in-situ et des analyses en laboratoire ont été réalisées sur le milieu récepteur la Barguelonne, en amont et en aval du rejet de la station. Le rejet de la station n'a pas d'impact sur le milieu récepteur.

Le cahier de vie est bien renseigné (moyenne 2023 des tests bandelettes : N-NO2 : 0 mg/l ; N-NH4 : 0 mg/l ; N-NO3 : 20 mg/l). Les résultats de ces tests confirment le bon fonctionnement de la station tout au long de l'année.

Sous produits

Les boues du 1er bassin de lagunage ont été curées en 2018, et épandues en agriculture (plan d'épandage réalisé). 1008 m³ de boue ont été épandus. A une siccité moyenne estimée à 6 %, cela représente 60,5 tonnes de matières sèches.

Le précédent curage datait de 1990, soit 28 ans. Pour une charge polluante moyenne estimée à 210 équivalents habitants sur cette période, la production théorique de boue devrait atteindre 70,5 tonnes de matières sèches.

Le 2ème bassin a été curé en août 2019. 330 m³ de boues ont été épandus en agriculture (plan d'épandage réalisé). A une siccité moyenne de 47,68% (analyses des boues) cela représente 157,33 TMS. Cette siccité est élevée, mais lors du curage, la lagune était asséchée et il y avait de la terre avec les boues.

Une mesure de la hauteur des boues a été réalisée en mars 2023 sur le casier n°2 selon le protocole de l'IRSTEA (15 points de mesure en diagonale) : épaisseur min = 0 cm ; épaisseur max = 15 cm ; épaisseur moy = 6,3 cm.

La nouvelle station ayant été mise en service fin décembre 2017, il reste encore de nombreuses années de fonctionnement avant de devoir prévoir un curage des boues. Le curage doit s'envisager lorsque la hauteur moyenne des boues atteint 20 cm environ. Après 5 ans de fonctionnement, l'épaisseur moyenne est largement inférieure à 10 cm, soit une progression d'un peu plus de 1 cm par an.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0582042V001 CAZES MONDENARD

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	30,6 m ³ /j	51 %			26,5 m ³ /j	
DBO5	12,9 Kg/j	61 %	420 mg/l	99 %	0,1 Kg/j	5,3 mg/l
DCO	22 Kg/j	52 %	720 mg/l	96 %	1 Kg/j	37 mg/l
MES	10,4 Kg/j		340 mg/l	97 %	0,3 Kg/j	12,1 mg/l
NGL	3,4 Kg/j		110 mg/l	68 %	1,1 Kg/j	40 mg/l
NTK	3,4 Kg/j		110 mg/l	98 %	0,1 Kg/j	2,3 mg/l
PT	0,3 Kg/j		11,1 mg/l	63 %	0,1 Kg/j	4,7 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0582042V002>